

**À propos d'un article peu connu
et inopportun du Code international
de Nomenclature zoologique**

par Paul DESSART et Guy TOMASOVIC

En 1820, MEIGEN décrit une mouche dans le genre linnéen *Asilus*, sous le nom d'«*As. æmulus*» («émule, rival»). Plus tard, LOEW (1849), étudiant le genre *Asilus*, y répartit les espèces en divers groupes; le 6^{ème} s'appelait «Gruppe des *Asilus æmulus*. - *Stilpnogaster*» et ne comprenait en fait que cette espèce. En 1903, BEZZI, dans le «Katalog der paläarktischen Dipteren» éleva le groupe au rang de genre, n'y rangeant toujours qu'une espèce (et ses synonymes) sous le nom de «*Stilpnogaster æmulus* MEIG.» Par la suite, certains auteurs accordèrent le nom spécifique au genre grammatical féminin du genre taxonomique (*Stilpnogaster æmula*) [sans doute en vertu de l'article du Code 30(a) qui veut que les noms de genres en *-gaster* soient obligatoirement féminins] tandis que d'autres auteurs gardèrent «*æmulus*»; certains utilisèrent tantôt une forme, tantôt l'autre; aucun ne justifia jamais son choix. Il nous paraît opportun de décider, en conformité avec les prescrits du Code.

Il en est un, que nous nous permettrons de trouver malvenu, à savoir l'article 31(b)(i), qui dit en substance que (1) si un mot latin peut être aussi bien un substantif masculin qu'un adjectif masculin, et que (2) si l'auteur qui l'a utilisé n'a rien précisé qui permet de savoir comment il le considérait, il faut y voir un substantif. Or, à côté de l'adjectif masculin, féminin et neutre *aemulus (-i)*, *aemula (-ae)*, *aemulum (-i)*, il existe bel et bien un substantif masculin *aemulus (-i)* [le rival, l'émule; ainsi qu'un substantif féminin *aemula (-ae)*, la rivale, mais qui n'entre pas en considération dans ce problème nomenclatural].

Avant de trancher, il convient donc d'examiner si, dans la publication de MEIGEN, il n'y a pas trace d'un choix sur la nature substantive ou adjective d'*aemulus*. Ainsi, si le mot avait été écrit avec une initiale majuscule, par exemple, sa nature de substantif ne ferait pas de doute, car tel était souvent l'usage pour ces noms à cette époque, ce qu'interdit le Code actuel (article 28).

Ce n'est pas le cas: dans l'ouvrage de MEIGEN, l'espèce est nommée «*As. æmulus*. Hgg.» Cette dernière abréviation correspond à HOFFMANSEGG,

patronyme moins abrégé au début de l'ouvrage (HOFFMGG.) Il faut admettre, l'espèce étant attribuée à MEIGEN, premier descripteur, que celui-ci a repris un nom d'étiquette (validant un *nomen in litteris*), HOFFMANSEGG faisant partie des souscripteurs cités en préface; nous ignorons pourquoi l'abréviation est parfois suivie d'une croix (†)... Lorsque l'on passe en revue la totalité des binômes des volumes 1 et 2 de l'ouvrage de MEIGEN, on constate que tous les noms spécifiques de **dédicace** à des personnages (au génitif) commencent par une majuscule; c'est aussi le cas, en principe, lorsqu'il s'agit d'une plante (au génitif) (*Junci*) et lorsque le nom est un **nom propre mythologique** en apposition: *Isis*, *Abaddon*, *Syphax*, *Belzebub*, *Lucifer*, *Polyphemus*, etc., même lorsque les genres grammaticaux diffèrent et que l'auteur en soit MEIGEN ou un autre. Quant aux **noms communs** en apposition, la *tendance* de MEIGEN est de les écrire avec une minuscule: on a par exemple *Leptis diadema* (diadème), *Laphria ephippium* (selle) et *Dioctria gages* (jais, pierre précieuse).

Mais nul ouvrage n'est parfait et l'on observe des discordances. Par exemple, si l'on a *Chironomus Junci* (de *Juncus aquaticus*), on trouve *Cecidomyia Ribesii* à la description page 98 et *Cecidomyia ribesii* page 325, dans l'index; même discordance pour *Ceratopogon Morio* (p. 84) et *morio* (p. 326), *Chironomus Chloris* (p. 28) et *chloris* (p. 326); deux noms communs, de deux espèces consécutives, sont contradictoires: *Chironomus oscillator* (p. 44) et *Chironomus Motitator* (p. 45), mais on retrouve ce dernier avec la minuscule, *motitator*, à l'index, p. 327. En voyant *Asilus Senex* (vieillard), p. 321, on pourrait se dire que MEIGEN met une majuscule initiale aux noms communs en apposition et donc, s'il avait voulu voir un substantif dans «*aemulus*», qu'il lui aurait également mis la majuscule: hélas, dans l'index on trouve *Asilus senex* (p. 352) et il y a aussi l'espèce *Bombylius senex*... On notera qu'en dehors du nom spécifique à la source de cette notule, aucun des exemples énumérés ne peut être également un adjectif masculin, *aemulus* est le seul cas que nous ayons relevé. Mais, à part à ce qui paraît bien n'être que quelques *lapsus calami*, MEIGEN n'accorde la majuscule qu'à des noms propres et pratiquement pas à des noms communs: dès lors, on n'a, effectivement, aucune indication sur la nature d'«*aemulus*» et force est d'appliquer la prescription du Code qui y fait voir un substantif en apposition, invariable, restant masculin même dans le genre féminin *Stilpnogaster* LOEW, 1849. De façon explicite, le seul binôme conforme au Code est *Stilpnogaster aemulus*.

Qu'il nous soit toutefois permis d'exprimer une opinion personnelle: comme divers collègues (comm. orale!), nous estimons que cet article est tout à fait inopportun: pour l'appliquer, il faut tout d'abord se rendre compte qu'un mot peut avoir deux natures grammaticales, ce à quoi on ne fait pas automatiquement attention, et procéder ensuite à des recherches bibliographiques qui peuvent être assez longues (et dont les conclusions, dans le cas précis ci-dessus, frôlent l'indécision à cause des discordances); alors que c'est un réflexe naturel de voir dans ces mots des adjectifs et de les accorder grammaticalement aux noms génériques. Cet article du Code engendre un travail lourd pour aboutir, au plus, à un maigre résultat:

garder le genre grammatical masculin! Quel avantage y trouvent la nomenclature et les nomenclateurs?... L'article en question pourrait tout aussi bien être supprimé, sinon, inversé: à défaut d'indication, prendre ces mots pour des adjectifs, qui constituent de loin la catégorie la plus nombreuse des noms spécifiques.

Bibliographie

- BEZZI, M., 1903. - Band II. *Orthorrhapha Brachycera*. In: BECKER Th. et alii, *Katalog der paläarktischen Dipteren* (5 vols): 396 pp.
 LOEW, H., 1849. - Ueber die europäischen Raubfliegen (Diptera asilica) (Schluss). *Linn. ent.*, 4: 1-195.
 MEIGEN, J.W., 1818-1826. - *Systematische Beschreibung der bekannten Europäischen zweiflügeligen Insekten*. Vols 1-5.
 CODE INTERNATIONAL DE NOMENCLATURE ZOOLOGIQUE, 1985.